

La semaine dernière, nous avons pu découvrir l'importance de BeGold dans le développement de notre sport de haut niveau. Mais ce n'est pas le seul élément à avoir changé sur la décennie. A-t-on adopté une nouvelle politique ? A-t-on plus investi dans le haut niveau ? Pour le savoir, *Le Soir* vous propose cette semaine une plongée au cœur de la politique sportive wallonne.

Enquête

FREDERIC MONNAIE

Complexe, émiettée, ... Nombreux sont les adjectifs qui servent à décrire la politique sportive wallonne. Et il faut bien le reconnaître, comprendre la structure de cette politique n'est pas chose aisée. C'est pourquoi quand on mène une enquête sur la politique sportive wallonne, il faut d'abord s'assurer que sa structure soit bien claire dans nos têtes. Pour cela, une petite leçon d'histoire avec le professeur en management sportif Thierry Zintz (UCLouvain) s'impose. « *Le point de départ de la politique sportive, c'est la fédéralisation de l'État en 1976-77* », explique le professeur. « *Le sport devient une matière communautaire : Communauté flamande, Communauté française et Communauté germanophone* ». Ainsi, depuis 40 ans, chaque Communauté dirige le sport à sa façon. « *Du côté francophone, on a décidé de ne pas fusionner la Région et la Communauté : on a donc deux niveaux de pouvoir censés être complémentaires et avec des compétences différentes* », analyse-t-il. En 1976, le sport est donc toujours une compétence dépendant exclusivement de la Communauté française. Cependant, « *dans les années 80, la Communauté française se trouve en difficulté financière et demande l'aide de la Région wallonne* ». Alors, comme l'explique le professeur Zintz, « *la Région a regardé dans la boîte à bijoux de la Communauté française* » pour finalement trouver une sorte de deal : la Région aide la Communauté financièrement mais cette dernière doit lui céder la compétence des Infrastructures sportives.

En résulte la situation actuelle : le sport relevant de la Communauté française (devenue entretemps la Fédération Wallonie-Bruxelles) et les Infrastructures sportives relevant de la Région wallonne. Tout cela fixé dans nos têtes, il est désormais temps de faire un saut dans le temps jusqu'au début des années 2000 ...

Remettre le haut niveau à l'avant-plan

Prochain arrêt : l'année 2004. Comme déjà expliqué la semaine dernière, il s'agissait d'une année olympique où le bilan belge des Jeux d'Athènes n'était pas très glorieux, plus particulièrement pour la Wallonie. Sur les 51 athlètes qui formaient la délégation belge, seulement sept étaient wallons. Les médailles décrochées par Axel Merckx et Justine Henin cachent alors un constat clair aux yeux de Thierry Zintz : « *la Wallonie a longtemps pris le parti du sport pour tous en négligeant le sport d'élite* ». Mais 2004 voit aussi débarquer le Ministre des Sports qui a, selon les dires du professeur Zintz, changé cette dynamique : Claude Eerdekens (PS). « *Avant mon arrivée* », explique l'ancien Ministre des Sports, « *la Communauté française et l'ADEPS étaient axées sur le sport pour tous, ce qui ne relevait plus à mes yeux de leurs compétences* ». Ainsi, l'actuel bourgmestre d'Andenne décide de changer tout cela avec une nouvelle vision : professionnaliser les fédérations en leur demandant de permettre aux élites de s'améliorer.

Pour mettre en œuvre cette professionnalisation, le ministre socialiste a mis en place plusieurs dispositifs. Le premier, que nous avons largement exposé dans le premier article de cette série, est BeGold. Selon lui, BeGold permettait d'avoir des « *liens approfondis avec nos amis flamands* ».



Crédits : Pixabay

Sport de haut niveau wallon : un bilan contrasté

« Avant mon arrivée, la Communauté française et l'ADEPS étaient axées sur le sport pour tous »
Claude Eerdekens, ancien Ministre des Sports

Après BeGold, il y a aussi eu le plan-programme, instauré en 2006. Il s'agit d'une subvention complémentaire accordée aux fédérations sportives. Pour en bénéficier, ces dernières doivent introduire auprès du cabinet des Sports un dossier présentant un plan de dépenses. Comme précisé dans le décret de 2006, la subvention s'étend sur quatre ans : du 1er janvier qui suit la tenue des Jeux olympiques d'été au 31 décembre qui suit la tenue des Jeux olympiques d'été suivants. Chaque année, les fédérations actualisent leur plan-programme et communiquent un rapport d'activités sur l'exercice budgétaire précédent.

Si on devait donc résumer notre détour par l'année 2004, on peut affirmer qu'elle marque le début d'une démarche de professionnalisation au sein des fédérations wallonnes. Le haut niveau passe dorénavant à l'avant-plan.

Une politique cohérente et bien structurée

Nous sommes maintenant en 2009, année qui voit André Antoine (cdH) débarquer au Ministère des Sports. Quelques mots avec l'ancien Ministre des Sports suffisent pour comprendre le principe clé de son mandat : une politique bien structurée. Une pensée que partage aussi le professeur Zintz. Selon lui, le sport de haut niveau a besoin « *de maturation, d'investissement et on ne voit le résultat que dans le long terme, dix ans après* ». Si on prend cet aspect en considération, il apparaît clair qu'André Antoine a sûrement été un des ministres à avoir fourni le plus d'efforts pour instaurer une ligne politique pour le haut niveau en Wallonie.

Il peut même vous donner la recette d'une bonne politique sportive. « *Elle passe d'abord par un plan de formation pour les jeunes* », commence-t-il. « *Cela passe aussi par un soutien aux clubs. Enfin, par un renforcement des moyens dévolus*

Les Ministres des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2000

1999-2004 : R.Collignon (PS), R.Demotte (PS), C.Dupont (PS)
2004-2009 : C.Eerdekens (PS), M.Daerden (PS)
2009-2014 : A.Antoine (cdH)
2014-2019 : R.Collin (cdH), R.Madrane (PS)
2019-2024 : V.Glatigny (MR)

aux fédérations, pour leur permettre d'accueillir des sportifs de haut niveau. Cela doit aussi passer par un financement olympique et enfin par les infrastructures ». Bien évidemment, comme il le précise par la suite, « *s'il vous manque un seul maillon de cette chaîne, votre politique ne sera jamais efficace* ».

Mais pourquoi affirme-t-on qu'André Antoine a été le ministre le plus proche de développer une ligne politique pour le haut niveau ? Le premier élément de réponse est simple. Si l'on regarde les ministres qui se sont succédé au portefeuille des Sports depuis l'an 2000 (cfr infographie), André Antoine est le seul ministre à avoir accompli l'entièreté de son mandat. Il bénéficiait déjà donc d'un facteur important : le temps. Quelque chose d'essentiel en sport selon Thierry Zintz. « *La politique est en contradiction avec le haut niveau sur le long terme, elle a besoin de résultats immédiats* », souligne-t-il. Il est vrai que ses collègues ne sont restés que maximum trois ans aux commandes du sport. Complicé donc de pouvoir faire quelque chose en si peu de temps.

« La politique est en contradiction avec le haut niveau : elle a besoin de résultats immédiats »

Thierry Zintz, professeur de management sportif à l'UCLouvain

Deuxième élément de réponse : André Antoine avait tous les leviers politiques pour y parvenir. Un simple regard sur ses portefeuilles ministériels durant ce mandat permet de comprendre. A l'époque, PS, cdH et Ecolo décident de former une majorité tripartite aussi bien à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à la Région wallonne. Ainsi, nous retrouvons les trois mêmes hommes à la tête des deux gouvernements : Rudy Demotte (PS) à la ministre-présidence, le duo Jean-Marc Nollet (Ecolo)-André Antoine à la vice-présidence. En plus d'avoir l'influence nécessaire grâce à la vice-présidence, le ministre Antoine possédait des portefeuilles stratégiques : les Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles

et les Infrastructures sportives à la Région Wallonne. Un avantage que ses prédécesseurs n'avaient jamais eu. Car entre les Infrastructures sportives et les Sports, il existe parfois des batailles politiques pour savoir qui prendra le pouvoir. Une situation qui nous fait tout logiquement poser une question : cette séparation des portefeuilles des Sports et des Infrastructures sportives entre la Communauté et la Région constitue-t-elle un frein au sport wallon ?

Quand on pose la question aux principaux concernés, on sent bien qu'elle touche un point sensible. André Antoine critique vivement cette séparation des pouvoirs qui selon lui, favorise l'émiettement de la politique sportive. « *Le fait d'avoir un même titulaire pour les Sports et les Infrastructures, c'est la première condition de réussite* », dit-il. Du côté du cabinet de la Ministre des Sports actuelle, Valérie Glatigny (MR), on se montre plus prudent en prônant la collaboration avec son confrère des Infrastructures sportives, Jean-Luc Crucke (MR). « *Ça ne peut pas être un frein quand il y a collaboration* » explique Pierre Wiliquet, collaborateur de la ministre Glatigny. « *Le sport a tout à gagner en évitant une dispersion des moyens et en prônant une meilleure collaboration* », conclut-il. Pour Claude Eerdekens, cette séparation accentue surtout le fait que « *la Wallonie a une grande difficulté à développer une stratégie de haut niveau* ».

Au sortir du mandat du ministre Antoine, nous avons donc compris une autre chose : la structure politique très complexe du sport wallon freine le haut niveau considérablement. Pourtant, malgré cet aspect négatif, certaines décisions ont réussi à faire avancer le sport de haut niveau.

Les contrats APE : les limites du sport de haut niveau et de son financement ?

Un constat indéniable à propos du sport de haut niveau actuel est qu'il s'est grandement professionnalisé au cours des vingt dernières années et ce, dans le monde entier. Aujourd'hui, un sportif de haut niveau doit chercher à se perfectionner jusque dans les moindres détails et cela demande beaucoup d'heures de travail. Quand on est une star comme Eden Hazard ou David Goffin, l'argent amassé au fur et à mesure permet de pouvoir consacrer tout son temps à l'entraînement et s'assurer un certain niveau de vie. Mais pour des sportifs moins médiatisés comme le skieur Arnaud Marchand ou l'escaladeur Loïc Timmermans, comment faire ? En Wallonie, la réponse s'appelle les contrats APE.

Les contrats APE sont des contrats d'un an offerts par le cabinet des Sports. Leur grand avantage est qu'ils permettent aux sportifs de profiter d'une rémunération mensuelle ainsi que d'un accès maximal aux aides à la performance sportive. Évidemment, le cabinet n'accorde pas un tel privilège sans garanties. En signant son contrat, le sportif s'engage à atteindre les objectifs fixés en commun accord avec le cabinet des Sports et à passer quelques heures de son temps à promouvoir le sport en participant à plusieurs activités. Si les conditions du contrat ne sont pas respectées, le sportif risque de voir son contrat ne pas être prolongé lors de l'évaluation annuelle organisée par l'Administration Générale du Sport.

Aux yeux de tous les acteurs du sport de haut niveau, les bienfaits de ces contrats sont indéniables. Nafi Thiam, David Goffin, les frères Borlée, ... Tous les grands noms

du sport wallon en ont profité. Cependant, il reste un problème : le financement de ces contrats.

Comme précisé dans leur intitulé, ces contrats sont financés par les APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) : des subsides attribués aux employeurs du secteur non-marchand en Wallonie. Les subsides octroyés par le Ministre de l'Emploi font donc que le cabinet des Sports travaille en enveloppe fermée et a un nombre limité de contrats à offrir.

Quand le sport de haut niveau ne se développe pas, cela ne pose aucun soucis : peu d'athlètes peuvent en bénéficier. Mais quand l'intérêt augmente, comme c'est le cas depuis 2004, le nombre de sportifs qui en bénéficient augmente logiquement. Il a même tellement augmenté ces dernières années qu'il semble qu'il devient de plus en plus compliqué de satisfaire tous les sportifs de haut niveau. Et quand il s'agit des dépenses publiques en Wallonie, les habitudes reprennent : le paysage politique se divise inlassablement.

D'un côté, il y a ceux qui soulignent la mauvaise gestion de ces subsides. En 2018, Pierre-Yves Jeholet (MR), alors Ministre wallon de l'Emploi, avait déclaré qu'il « *fallait avoir le courage d'y mettre de l'ordre et de faire des choix pour fixer les priorités* ». De l'autre, André Antoine riposte. « *Quand on distribue les médailles, tout le monde est là. Mais lorsqu'il faut travailler pour réunir des moyens, il y a contestation, controverse et dénonciation* », fustige-t-il.

«Lorsqu'il faut travailler pour réunir des moyens, il y a contestation, controverse, dénonciation»

André Antoine (cdH), ancien Ministre des Sports

La réforme des APE prévue pour 2020 devait permettre au Ministre des Sports de pouvoir fixer lui-même ses priorités. Cependant, elle reste toujours en suspens.

En attendant donc, il faut toujours essayer de trouver d'autres sources de rentrées par tous les moyens nécessaires. La solution qui semble la plus évidente, c'est un partenariat entre le public et le privé. « *En France, la RATP finance des contrats sportifs alors qu'elle n'a aucune compétence sportive* », analyse l'ancien ministre Antoine. « *Des grandes entreprises publiques comme Proximus ou la SNCB sont aussi des structures qui permettent d'héberger des sportifs de haut niveau* », explique-t-il. Ducôté de la ministre Glatigny, on planche sur un groupe de travail dédié au sport de haut niveau. Sa mission serait de « *sensibiliser la société à devenir des partenaires financiers* », comme l'explique Pierre Wiliquet.

Si l'on tire le bilan des deux dernières décennies de politique sportive en Wallonie, il est contrasté. Au début de ce siècle, elle avait accusé un retard, qui a été massivement rattrapé depuis. On peut attribuer cela aux efforts considérables des fédérations. Pourtant, certains points inquiètent pour l'avenir. Le plus alarmant reste toutefois l'impression qu'aucune solution ne semble s'offrir pour résoudre les problèmes de structure politique ou de financement. En attendant, dans le nord du pays, la Flandre continue d'avancer à grands pas. Tout cela nous fait donc penser que la Wallonie est encore loin de devenir le moteur du sport belge.

L'état fédéral

1971 = Communautarisation de la matière des Sports

Fédération Wallonie-Bruxelles

Ministère des Sports, dirigé par Valérie Glatigny (MR).

Compétences :

- Le développement du sport
- La reconnaissance et le subventionnement des fédérations
- Le sport de haut niveau

L'ADEPS est l'administration qui met en œuvre la politique du Ministère

Région Flamande

1980 : La Région flamande et la Communauté flamande ont fusionné.

Ministère des Sports flamand, dirigé par Ben Weyts (NVA).

Compétences :

- Le développement du sport
- La reconnaissance et le subventionnement des fédérations
- Le sport de haut niveau
- Les Infrastructures sportives

Sport Vlaanderen est l'administration qui met en œuvre la politique du Ministère

Communauté germanophone

Ministère des Sports germanophone, dirigé par Isabelle Weykmans (MR).

Compétences :

- Le développement du sport
- La reconnaissance et le subventionnement des fédérations
- Le sport de haut niveau
- Les infrastructures sportives

Sportdienst est l'administration qui met en œuvre la politique du Ministère

Région Wallonne

1994 : Régionalisation de la compétence des Infrastructures sportives

Ministère des Infrastructures sportives, dirigé par Jean-Luc Crucke (MR).

Compétences : Octroi de subsides aux clubs et aux pouvoirs locaux pour :

- La construction, rénovation ou acquisition d'infrastructures sportives.
- L'achat d'équipement sportif et de gros matériel d'entretien
- L'organisation de compétitions sportives